

L'annonce de la restructuration de l'ingénierie et de l'arrêt de l'activité rechapage à La Combaude vient de tomber. Dans les 2 cas, cette annonce met un terme à une douloureuse période d'incertitude.

164 postes sur 650 seront supprimés à Clermont Ferrand d'ici à fin 2018 dans le cadre de la restructuration de l'ingénierie. 330 postes seront supprimés dans l'activité rechapage qui fermera fin 2017. Nous aborderons ultérieurement le cas des services groupes concernés par la démarche de simplification : la mutation se fera sans mesures sociales spécifiques.

Cette annonce ouvre une nouvelle période d'incertitude :

- incertitude pour les salariés de l'ingénierie qui seront maintenus dans leur poste et vont devoir mettre en pratique de nouveaux métiers et de nouveaux modes de fonctionnement dans le cadre de nouveaux processus à la définition desquels la plupart d'entre eux n'ont pas été associés. Ce ne sera d'évidence pas une évolution banale et exempte de risques.

- incertitude pour les salariés touchés par une suppression de leur poste. L'entreprise annonce la volonté de ne procéder à aucun licenciement et de procéder par des mesures de 3 types : des mesures d'âge, des mesures de reclassement interne, et des mesures de reclassement externe, toutes basées sur le volontariat.

Nous prenons acte de la volonté de l'entreprise de ne procéder à aucun licenciement. Elle est pour nous le minimum acceptable : aucun argument n'aurait pu justifier des licenciements économiques dans un contexte de résultats historiques du groupe. Nous n'avons pas encore les éléments pour décoder entre réorganisation et délocalisation. Nous les aurons dans le cadre de la négociation qui va s'engager. **Nous dénoncerons avec la plus grande fermeté toute délocalisation.**

Nous allons nous engager dans la négociation d'un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi – le politiquement correct a également frappé pour requalifier en sauvegarde ce qui est en réalité une suppression).

Nous allons défendre fermement quelques principes :

- Le processus de reclassement devra être basé sur le volontariat et non pas sur une pression plus ou moins officielle pour faire partir certaines personnes plutôt que d'autres.
- Le reclassement interne ne devra pas constituer une rupture dans la carrière des salariés concernés, ni une rupture dans la progression salariale. Il devra s'accompagner d'un plan de formation ad-hoc pour offrir aux salariés concernés les meilleures opportunités de réussite dans leur nouveau métier.
- Les réorganisations ne devront pas s'accompagner d'un accroissement de la charge de travail pour ceux qui sont maintenus dans leur poste.
- Les mesures de départ en retraite devront permettre d'assurer aux salariés concernés un niveau de pension de retraite (régime de base et complémentaire) équivalent à ce qu'ils auraient perçu si leur activité avait été maintenue jusqu'à obtention des droits à taux plein.

Nous invitons tous les collaborateurs et cadres des secteurs concernés à se rapprocher de nous. Nous allons également venir rapidement à votre rencontre. Nous avons besoin d'informations individuelles pour négocier en connaissance de toutes les situations individuelles.

Comptez sur nous pour vous aider et défendre vos intérêts dans une période critique de votre vie professionnelle.